



19.036

**Wirtschaftspartnerschaftsabkommen
zwischen den EFTA-Staaten
und Indonesien. Genehmigung**

**Accord de partenariat économique
de large portée
entre les Etats de l'AELE
et l'Indonésie. Approbation**

Zweitrat – Deuxième Conseil

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 26.09.19 (ERSTRAT - PREMIER CONSEIL)
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 19.12.19 (ZWEITRAT - DEUXIÈME CONSEIL)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 20.12.19 (SCHLUSSABSTIMMUNG - VOTE FINAL)
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 20.12.19 (SCHLUSSABSTIMMUNG - VOTE FINAL)

Levrat Christian (S, FR), pour la commission: J'ai le plaisir de vous présenter l'accord de libre-échange entre la Suisse et l'Indonésie. La Commission de politique extérieure vous propose, par 10 voix contre 0 et 1 abstention, d'adopter l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord avec l'Indonésie. Cet accord de partenariat économique de large portée a été signé le 16 décembre 2018 à Jakarta. Il lie les Etats de l'AELE et l'Indonésie. Cet accord de libre-échange s'inscrit dans une longue histoire d'échanges économiques avec l'Indonésie. Rappelons que l'Indonésie est un Etat membre du G-20. Elle joue un rôle de premier plan au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Elle abrite une population de 265 millions d'habitants et c'est le plus grand Etat de la sous-région. Avec un revenu annuel moyen d'environ 4000 dollars par habitant, l'Indonésie compte au nombre des pays émergents. Le secteur des services représente à peu près 60 pour cent de son produit intérieur brut, le secteur manufacturier, environ 30 pour cent, et l'agriculture, un peu plus de 10 pour cent.

La Suisse et l'Indonésie ont une longue histoire commune. Jusqu'en 1997, l'Indonésie a été l'un des pays prioritaires de la Direction du développement et de la coopération; par la suite, le Secrétariat d'Etat à l'économie s'y est fortement engagé dans le cadre de la coopération au développement économique.

Avec l'Indonésie, nous disposons depuis 1988 d'un accord pour éviter les doubles impositions. La convention sur la protection des investissements conclue en 1974 est en cours de renégociation.

Le volume des échanges entre la Suisse et l'Indonésie est de l'ordre de 840 millions de francs. Selon les analystes du SECO, ils présentent un important potentiel de croissance. Dans le détail, les exportations suisses vers l'Indonésie s'élèvent à 488 millions de francs et les importations de produits indonésiens à 356 millions de francs. Nos exportations se composent essentiellement de produits chimiques et pharmaceutiques, de machines et d'appareils électroniques. Nos importations consistent principalement en textile (habillement), chaussures, machines, appareils électroniques, ainsi qu'en produits agricoles et sylvicoles.

Il n'est pas étonnant dans ce contexte que la question de l'huile de palme ait requis quelque attention de la part des partenaires à la négociation. Etant donné les intérêts en présence, les Etats de l'AELE demandaient un démantèlement

AB 2019 S 1254 / BO 2019 E 1254

global des droits de douane sur les produits industriels et sur certains produits agricoles. L'Indonésie de son côté avait, je l'ai dit, des intérêts offensifs dans le domaine agricole, notamment en ce qui concerne l'huile de palme. La Suisse, nous ont dit les négociateurs, était un Etat de l'AELE dans lequel la question de l'huile de palme a cristallisé les négociations et les efforts. C'est la raison pour laquelle je vais m'y arrêter quelque peu, d'autant plus que nous traitons dans le même rapport trois initiatives déposées respectivement par les cantons de Berne, du Jura et de Fribourg.

En 2018, le Conseil national avait adopté la motion 16.3332 déposée par le conseiller national Jean-Pierre





Grin et dont le but est, comme les trois initiatives déposées par des cantons qui nous sont soumises, d'exclure l'huile de palme des négociations sur l'accord de libre-échange avec la Malaisie et, partant, avec l'Indonésie également. Notre conseil avait rejeté cette motion en septembre 2018. Il s'était également opposé alors à deux initiatives qui allaient dans le même sens, déposées par les cantons de Genève et de Thurgovie.

La Commission de politique extérieure de notre conseil, par souci de compromis, avait déposé sa propre motion 18.3717, intitulée "Aucune concession en ce qui concerne l'huile de palme". Elle chargeait le Conseil fédéral de n'octroyer aucune concession pour l'huile de palme qui réduise la production suisse d'oléagineux en cas de conclusion d'un accord de libre-échange avec la Malaisie ou l'Indonésie. Dans un accord de ce type, elle demandait au Conseil fédéral de prévoir, d'une part, des mesures graduelles permettant de suspendre d'éventuelles concessions en la matière si celles-ci réduisent la production suisse d'oléagineux et, d'autre part, des dispositions contribuant à la production et au commerce durables d'huile de palme et à une participation active de la Confédération à l'élaboration de standards internationaux.

Les exigences de cette motion ont pu être respectées dans l'accord avec l'Indonésie, ce qui explique le large soutien dont il bénéficie dans notre commission et le soutien dont il a bénéficié également dans la commission soeur.

Concrètement, les objectifs de durabilité qui avaient été exigés par la voie de la motion de la CPE-E sont atteints. Ils l'ont été par l'introduction de trois instruments.

D'abord, les importations préférentielles en vertu de l'accord devraient se faire au moyen de citernes de 22 tonnes au maximum, ce qui permettrait de garantir une traçabilité de l'huile de palme. Contrairement à ce qui se fait d'habitude, cette huile ne serait pas mélangée avec de l'huile de palme non durable; elle serait au contraire isolée et transportée dans des citernes distinctes, ce qui permettrait d'en vérifier l'origine.

Ensuite, le département édictera une liste positive des normes de durabilité susceptibles de servir de base aux préférences tarifaires pour l'huile de palme en provenance d'Indonésie. Cette liste sera élaborée et discutée, d'une part, avec les acteurs privés présents dans le secteur et, d'autre part, avec les ONG qui s'engagent sur ces questions. Le SECO a du reste commandé une analyse comparative des différents standards de durabilité qui existent dans ce secteur, l'objectif étant de fixer une liste des standards reconnus.

Enfin, et c'est probablement le point le plus délicat de l'accord, nous devrions faire en sorte que le marché de l'huile de palme durable puisse être "accompagné", vérifié, "monitoré" et que nous ayons la garantie que les contingents accordés bénéficient exclusivement à de l'huile de palme produite dans le respect des standards écologiques et sociaux qui ont été fixés. C'est sans nul doute l'une des exigences posées non seulement par l'accord mais aussi par le public.

Au final, on retiendra trois éléments de cet accord.

Le premier, c'est que, dans le domaine de l'huile de palme et de la durabilité, nous avons vraisemblablement un saut qualitatif par rapport à d'autres accords similaires. C'est la raison pour laquelle je pense que nous pouvons le soutenir sans arrière-pensée.

Le deuxième, c'est que l'accord contient des précisions au sujet de sa mise en oeuvre qui nous permettent de garantir une traçabilité à long terme de l'huile de palme.

Le troisième, c'est que nous devons relever un défi, celui de faire évoluer les standards internationaux, de retenir les standards internationaux les plus stricts possibles et de trouver ensuite un mode de certification qui satisfasse à la fois aux exigences des organisations environnementales et à celles des entreprises actives dans le commerce de l'huile de palme.

L'accord, du fait du contingentement prévu des importations en cinq catégories, nous offre la garantie que le volume de l'huile de palme importé en Suisse ne sera pas modifié. Ce qui pourrait par contre arriver, c'est que la part de l'Indonésie se renforce au détriment d'autres acteurs du marché. Mais c'est finalement le sens même de la motion adoptée à l'époque par notre conseil. Il nous paraît que, sur ce point, l'accord va dans la bonne direction.

Pour le reste, l'accord prévoit des allègements douaniers, par exemple pour l'industrie horlogère, où ils seront de l'ordre de 1 million de francs par année, ou pour l'industrie chocolatière, où ils s'élèveront à plusieurs centaines de milliers de francs, mais sur une période de douze ans en raison des réglementations transitoires convenues avec l'Indonésie.

Nous vous recommandons par conséquent d'adopter sans arrière-pensée l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord avec l'Indonésie.

Je l'ai dit, trois initiatives déposées par des cantons traitent de la question de l'importation d'huile de palme et en particulier de l'huile de palme en provenance d'Indonésie et de Malaisie. Nous vous proposons, par 7 voix sans opposition et 3 abstentions, de ne pas donner suite à ces initiatives. Pour l'essentiel si nous partageons les préoccupations des auteurs, nous constatons tout d'abord que, dans le cas de l'Indonésie,



les négociateurs sont parvenus à inclure dans l'accord un chapitre consacré à la durabilité de la production d'huile de palme. Ensuite, le fait d'exclure l'huile de palme des accords de libre-échange ne servirait pas aux populations locales, ni n'améliorerait les conditions environnementales. Pour la commission, l'amélioration de la situation passe par la conclusion d'accords qui mentionnent l'huile de palme mais qui prévoient des normes socioenvironnementales strictes, la régulation des importations et la mise en oeuvre de mécanismes de contrôle réguliers du respect des standards fixés.

Les initiatives du canton de Berne et du canton du Jura ont pour but une exclusion complète de l'huile de palme de nos accords commerciaux. La commission s'y oppose pour les motifs que j'ai exposés. L'initiative du canton de Fribourg prévoit, elle, d'exclure l'huile de palme produite de manière non durable. C'est le cas de la motion adoptée par la commission ainsi que de l'accord passé avec l'Indonésie. Tant et si bien qu'il convient là aussi de ne pas y donner suite.

Voilà les motifs pour lesquels la commission vous propose d'adopter l'arrêté fédéral portant approbation de l'accord avec l'Indonésie et de ne pas donner suite aux initiatives déposées par les cantons de Berne, du Jura et de Fribourg.

Minder Thomas (V, SH): Dass der Bundesrat oder besser die Verhandlungsdelegation einen Nachhaltigkeitsartikel zum Palmöl in dieses Abkommen mit Indonesien gebracht hat, ist lobenswert. Ebenfalls lobenswert ist, dass der Bundesrat den Nachhaltigkeitsartikel als Benchmark für die Verhandlungen mit Malaysia vorsieht. Dennoch habe ich persönlich ein zwiespältiges Gefühl, wenn es um den Import von Palmöl geht. Es ist sicherlich ein guter Rohstoff und äusserst günstig – sonst würde es nicht über Tausende von Kilometern hierhergebracht werden –, nachhaltig sind jedoch die Verwendung und der Transport selbst mit einem Nachhaltigkeitsartikel nicht.

In der Branche, in der ich tätig bin, in der Kosmetikbranche, wird Palmöl auch verwendet. Nur: Es ginge auch ohne, und zwar sehr gut. Problematisch ist, dass oftmals nicht klar ersichtlich ist, worin überall Palmöl versteckt ist; dies nicht nur für die Käuferin oder den Käufer des fertigen Produktes, sondern bereits beim Einkauf der Rohmaterialien. Hier wäre mehr Transparenz erforderlich. Hätten wir mehr Transparenz, könnten auch die Konsumenten und Konsumentinnen solche Produkte besser hinterfragen oder gar – das wünschte ich mir – Produkte mit Palmöl boykottieren. Denn der Anbau, die Gewinnung und insbesondere der Transport sind nicht nachhaltig.

AB 2019 S 1255 / BO 2019 E 1255

Fast die ganze Welt spricht dieses Jahr vom Klimaschutz und von der CO₂-Reduktion, doch im selben Atemzug sind wir bereit, uns ganz allgemein für den Ausbau des Freihandels auszusprechen. Und in diesem Fall sollen riesige Mengen Palmöl in die Schweiz transportiert werden, dies, obwohl wir mit dem Raps- und dem Sonnenblumenöl einheimisches Öl in bester Qualität vor der Haustüre haben. Nachhaltig ist das auf jeden Fall nicht, denn bekanntlich verursacht der Transport viel CO₂ und ist auch sonst nicht ökologisch. Containerschiffe sind gewaltige CO₂-Verursacher. Auch die Produktion von Palmöl ist sehr klimafeindlich. Dies hat kürzlich eine Studie der Uni Lausanne und der Eidgenössischen Forschungsanstalt für Wald, Schnee und Landschaft aufgezeigt. Mir gefällt diese Art von Globalisierung überhaupt nicht. Wenn ich die Bilder vor mir sehe, mit welcher Wucht und Geschwindigkeit in Indonesien, aber auch in Malaysia der Regenwald abgeholzt wird, um Palmölplantagen Platz zu machen, so tut mir das weh.

Die erwähnte Studie kommt zum Schluss, dass es x-mal nachhaltiger wäre, Ölpalmen auf brachliegenden Weiden anzupflanzen. Wir alle wissen, wie wichtig der Regenwald als Lunge der Erde ist. Es steht ausser Zweifel, dass jeder Liter Palmöl, den wir verbrauchen, dieser verheerenden Entwicklung in die Hände spielt. Nicht nur der Konsument und natürlich die importierenden Firmen haben es in der Hand, den Verbrauch von Palmöl zu drosseln und zu reduzieren; auch wir in der Politik können dazu beitragen. Doch mit solchen Freihandelsabkommen, mit einem zollfreien Handel, kurbeln wir den Verbrauch geradezu noch an. Das ist die störende Entwicklung.

All jenen, welche nun mit dem Nachhaltigkeitsartikel argumentieren, möchte ich in Erinnerung rufen, dass Papier bekanntlich geduldig ist. In allzu vielen Verträgen und Abkommen stehen schöne Worte, die zwar gut klingen, aber nicht durchgesetzt werden. Die kleine Schweiz hat gar nicht die Macht und die Power, diesen Nachhaltigkeitsartikel vor Ort durchzusetzen. Es fehlt schlicht die Durchsetzung vor Ort, und es fehlt eine weltweit anerkannte Organisation, wie vielleicht der WWF oder Greenpeace, um den nachhaltigen Anbau von Palmöl vor Ort zu kontrollieren und bei den Behörden durchzusetzen.

Aus diesen Überlegungen heraus enthalte ich mich der Stimme.



Präsident (Stöckli Hans, Präsident): Frau Graf hat sich gemeldet. Sie möchte sich nicht zum Geschäft, sondern zum Formellen äussern.

Graf Maya (G, BL): Ich möchte die Gepflogenheiten, die Sie hier haben, respektieren. Ich werde mich daher nicht inhaltlich zu den drei Standesinitiativen äussern, bei denen es – vor allem mit Blick auf das Freihandelsabkommen mit Malaysia, welches noch verhandelt wird – um die zollfreie Einfuhr von Palmöl in die Schweiz geht. Es geht mir in erster Linie darum, dass wir unsere Meinung zu diesen aus unserer Sicht wichtigen Standesinitiativen aus den Kantonen Bern, Freiburg und Jura auch per Abstimmung äussern können. Ich danke Ihnen für Ihr Verständnis.

Müller Damian (RL, LU): Da wir ja drei Anträge auf dem Tisch haben, erlaube ich mir, Ihnen doch auch noch meine Überlegungen mit auf den Weg zu geben. Wir haben uns in der Kommission ausführlich über das Freihandelsabkommen mit Indonesien unterhalten und sind nach einer ausgezeichneten Diskussion nahezu einstimmig zum Schluss gekommen, diesem Abkommen zuzustimmen. Das Stimmenverhältnis von 10 zu 1 bei 1 Enthaltung sagt eigentlich alles.

Natürlich haben wir uns im Rahmen dieser Diskussion intensiv mit der Frage des Palmöls auseinandergesetzt. Wir sind uns durchaus bewusst, wie umstritten dieses Thema ist. Man muss negative Begleiterscheinungen bei der Produktion von Palmöl ansprechen. Man muss die Risiken benennen, die damit verbunden sind. Aber das allein reicht für mich selbstverständlich auch nicht. Es ist nämlich enorm einfach zu sagen, man sei gegen einen Vertrag mit Ländern wie in diesem Fall Indonesien, weil die sozialen und ökologischen Rahmenbedingungen einfach noch nicht gegeben seien. Es ist enorm einfach zu sagen: Wir würden ja gerne, aber leider entsprechen die Umwelt- und sozialen Standards und Wertevorstellungen nicht denen von uns in der Schweiz als hochentwickeltes Land.

Mit einer solchen Haltung machen wir es uns definitiv zu einfach. Wir entziehen uns der Verantwortung und waschen unsere Hände in Unschuld. Da frage ich mich dann schon, mit welchem Recht man eine solche Haltung einnimmt. Einen Wirtschaftsvertrag mit Indonesien nur deshalb nicht abzuschliessen, weil dort nicht alles so läuft, wie wir es gerne hätten, grenzt für mich bedrohlich an Besserwisserei und Bessertuerei oder, anders gesagt, an Arroganz.

Natürlich können wir einfach die Augen verschliessen, wir können die Ohren und den Mund zumachen, aber wäre damit den Menschen in Indonesien wirklich geholfen? Würde damit der Nachhaltigkeit Nachachtung verschafft? Wäre etwas gegen den Klimawandel getan? Auf alle diese drei Fragen gibt es nur eine Antwort: Nein.

Ich will mich nicht etwa damit herausreden, dass die Schweiz gar kein so wichtiger Abnehmer von Palmöl ist, wie das mein Vorredner getan hat, und dass es deshalb eigentlich keine Rolle spielen würde. Für mich zählt etwas ganz anderes: Ich stehe nämlich voll und ganz hinter diesem Abkommen, weil unseren Handelsdiplomaten etwas gelungen ist, was sowohl Seltenheitswert hat als auch zukunftsgerichtet ist – und wenn ich "zukunftsgerichtet" sage, dann heisst das für mich nicht per se "nachhaltig". Genau das haben unsere Verhandler offensichtlich erreicht: Es ist der Schweiz gelungen, ein ganzes Kapitel zur Nachhaltigkeit ins Abkommen zu verhandeln. So können wir einen Vertrag gutheissen, der zwar die Probleme noch nicht behoben hat, der aber verpflichtende Bedingungen enthält, damit sich die Situation in Indonesien bezüglich der Menschen wie auch der Umwelt mittel- und langfristig nachhaltig verbessert.

Natürlich bin ich nicht so naiv, dass ich einfach an die alte Gleichung "Handel schafft Wandel" glaube. Natürlich ist mir klar, dass das nicht automatisch läuft, nein, man muss etwas dafür tun, dass die Welt besser wird. In diesem Sinne bin ich überzeugt, dass von diesem Wirtschaftspartnerschaftsabkommen, wie es offiziell etwas sperrig heisst, beide Seiten profitieren, die indonesischen Palmölpflanzer und ihre Arbeiter wie auch unsere Exportindustrie. Gemeinsam verbessern wir die Welt.

Es wäre ein Super-GAU, wenn wir jetzt diesen drei Anträgen zu diesen Standesinitiativen zustimmen würden. Wir haben den Kantonen auch Gehör verschafft. Ich bitte Sie, Ihrer Kommission zu folgen. Ich empfehle Ihnen also, das Abkommen anzunehmen und den drei Standesinitiativen klar keine Folge zu geben.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Vous le savez, depuis quelques années le commerce international traverse des eaux plutôt agitées. D'une part, en 2018, les fortes tensions commerciales, notamment entre la Chine et les Etats-Unis, ont entraîné toute une série de mesures et de contre-mesures restrictives en matière de commerce extrêmement inquiétantes et dommageables. Mais, vous le savez aussi, certaines pratiques de l'Organisation mondiale du commerce voire la pertinence même de l'institution sont aussi remises en cause, ce qui est plus inquiétant pour un pays tourné vers l'exportation comme la Suisse. D'autre part, nous avons constaté aussi que l'Union européenne accélérât la conclusion d'accords commerciaux avec d'importants par-



tenaires économiques de la Suisse. Songez au Japon, au Vietnam, au Mexique et au Canada. La Suisse doit, elle aussi, mener une politique active de libre-échange de manière à pouvoir améliorer les chances de ses entreprises sur les marchés mondiaux. C'est dans ce sens que, le 16 décembre 2018, ainsi que l'a rappelé le rapporteur, la Suisse et ses partenaires de l'AELE – puisque nous ne sommes pas seuls dans ce cadre, mais avec la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande – ont conclu avec Jakarta un accord de partenariat économique de large portée, le CEPA (Comprehensive Economic Partnership Agreement).

AB 2019 S 1256 / BO 2019 E 1256

Les négociations – il faut bien voir la durée de ce genre de négociations pour arriver à un accord de large portée – avaient été déjà formellement ouvertes en 2011. Il a fallu quinze cycles de négociations complets et plusieurs rencontres avec les négociateurs entre les différentes sessions pour aboutir au présent accord.

J'aimerais aussi rappeler le volume important des échanges commerciaux entre la Suisse et l'Indonésie. Si l'on excepte le domaine des métaux précieux, il s'élevait en 2018 à quelque 840 millions de francs et il recèle, d'après nos analyses, un important potentiel de croissance.

L'Indonésie est un pays de 265 millions d'habitants. Il s'agit du plus grand Etat d'Asie du Sud-Est et elle enregistre depuis plusieurs années une croissance économique solide, d'environ 5 pour cent par an. C'est déjà la seizième économie du monde et, selon certaines prévisions, elle pourrait devenir la quatrième à l'horizon 2050.

Avec cet accord, l'AELE deviendra le premier partenaire de libre-échange de l'Indonésie en Europe et en Amérique du Nord. Cet accord ouvre un vaste champ d'application sectoriel et améliorera l'accès au marché indonésien et la sécurité juridique pour nos entreprises.

La sécurité juridique est peut-être un point dont on parle peu dans le cadre des accords de libre-échange, mais elle est tout aussi vitale et primordiale que le reste, particulièrement en ce qui concerne la propriété intellectuelle. A ce propos, l'exemple de l'Indonésie est assez parlant: en 2016, l'Etat indonésien a introduit de nouvelles dispositions dans sa loi sur les brevets, qui laissent la porte ouverte à une insécurité juridique pour les opérateurs économiques étrangers. Nous sommes parvenus, au travers de cet accord, à obtenir de l'Indonésie l'engagement qu'elle mettra sa législation sur les brevets en conformité avec ses obligations internationales.

Pour la première fois aussi, dans le cadre d'un accord de libre-échange, l'Indonésie s'est engagée à respecter et à appliquer des règles en matière de commerce et de développement durable.

Nous partons du principe que, à moyen terme, l'Union européenne et l'Indonésie concluront aussi un accord de libre-échange. L'accord conclu par l'AELE est intéressant à cet égard, parce qu'il contient différentes clauses évolutives qui visent à garantir l'égalité de traitement de l'AELE vis-à-vis de l'Union européenne et, le cas échéant, à pouvoir rouvrir rapidement des négociations pour remettre, si nécessaire, notre accord à niveau.

J'aimerais maintenant en venir quand même à quelques points importants de cet accord.

Tout d'abord les concessions tarifaires. L'accord de partenariat économique de large portée, le CEPA, avec l'Indonésie permettra de mettre fin aux discriminations auxquelles la Suisse était confrontée sur le marché indonésien par rapport à des Etats comme le Japon ou l'Australie, qui, eux, bénéficient déjà d'un accord préférentiel avec ce pays.

Avec cet accord, 98 pour cent des marchandises suisses exportées actuellement vers l'Indonésie vont être exemptées de droits de douane à l'issue de délais transitoires – certains, naturellement, sont plus longs que d'autres – d'une durée de douze ans au maximum.

S'agissant des intérêts suisses à l'exportation dans les domaines industriel et agricole, la Suisse a obtenu des concessions extrêmement importantes. Cet accord va bénéficier à toutes les branches de l'économie suisse, aussi bien l'industrie agroalimentaire, les services en général, notamment les services de maintenance, que l'industrie des machines, l'horlogerie, la chimie et le secteur pharmaceutique.

Si l'on prend simplement le secteur des machines, et vous savez qu'en ce moment, ce secteur souffre particulièrement en raison des problèmes de conjoncture mondiale, les droits de douane seront, à de rares exceptions près, totalement supprimés soit dès l'entrée en vigueur de l'accord, soit à l'issue des délais transitoires qui vont de cinq à douze ans.

Dans le domaine agricole, ce sont des concessions mutuelles tarifaires sur des produits agricoles pour lesquels les partenaires respectifs ont fait part d'intérêts particuliers. Ainsi, en ce qui concerne notre pays, il y aura un meilleur accès au marché indonésien pour d'importants produits d'exportation tels que le fromage, les produits laitiers, le café, les biscuits, les aliments pour enfants, pour n'en citer que quelques-uns.

Les concessions tarifaires que nous octroyons à l'Indonésie dans le domaine agricole sont, on peut le dire ainsi, largement comparables à ce qui a été fait par le passé avec d'autres partenaires de libre-échange, et, surtout,



elles sont compatibles avec les objectifs de notre politique agricole. Ainsi ce seront avant tout des concessions sur des mélanges de légumes secs, des bananes, des fruits surgelés, de la farine de riz et diverses épices, pour citer quelques-unes de ces concessions.

Venons-en au plat de résistance: les concessions en matière d'huile de palme. L'Indonésie a manifesté un grand intérêt pour la question de l'accès au marché pour l'huile de palme et cela a été, il ne faut pas se le cacher, un des défis majeurs pour nos négociateurs. Je crois pouvoir dire que le résultat obtenu dans ce domaine est, de mon point de vue, très satisfaisant. Il remplit entièrement les exigences de la motion 18.3717 de la Commission de politique extérieure de votre conseil, tant sur le plan de la préservation des intérêts de l'agriculture suisse que sur celui des considérations en matière de développement durable en Indonésie.

Sur le plan tarifaire, il n'y aura pas de libre-échange dans le cas de l'huile de palme. La Suisse a consenti des réductions tarifaires partielles dans le cadre de contingents bilatéraux dont le volume a été défini en concertation avec les représentants de l'industrie concernée en Suisse. Ce sont les fameux cinq contingents prévus pour divers produits dérivés de l'huile de palme, avec un volume total de 10 000 tonnes qui passera à 12 500 tonnes sur une durée de cinq ans. Je ne vais entrer dans les détails, mais les concessions douanières qui, après cinq ans, concernent 1250 tonnes d'huile de palme brute – une huile qui, du fait de ses propriétés, peut se substituer à nos huiles indigènes, telle l'huile de colza ou l'huile de tournesol – ont été préparées de sorte à ne pas avoir d'incidences sur ce segment de l'agriculture suisse. On peut dire donc que les intérêts des agriculteurs suisses ont été préservés et que nous avons aussi dûment tenu compte des préoccupations liées aux conséquences écologiques et sociales de la production d'huile de palme.

Comme dans tous les accords de libre-échange conclus récemment, la Suisse a réussi avec ses partenaires à inscrire dans cet accord un chapitre complet sur le commerce et le développement durable, qui fixe des engagements concrets en matière de protection de l'environnement et de respect de standards de travail.

On peut par exemple citer l'engagement des parties à respecter les accords environnementaux multilatéraux et les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail qui leur sont applicables, et à ne pas abaisser les niveaux de protection environnementaux et sociaux pour attirer du commerce et des investissements. L'accord comprend aussi des dispositions spécifiques en matière de gestion durable des ressources forestières, ainsi que de production et de commerce durable des huiles végétales. Pour bénéficier des réductions tarifaires préférentielles prévues par l'accord en ce qui concerne l'huile de palme, les importateurs devront garantir que la marchandise importée en Suisse est conforme aux principes et objectifs de durabilité énoncés dans l'article 8.10 sur la gestion durable du secteur des huiles végétales.

Concrètement, deux mesures sont prévues au niveau de l'administration pour assurer que les objectifs de durabilité soient respectés. Ces mesures seront ensuite complétées par un engagement de la branche concernée. Premièrement, cela a été dit par le rapporteur de la commission, les importations préférentielles devront être réalisées par citernes de 22 tonnes au maximum, ce qui permettra de garantir la traçabilité. Deuxièmement, mon département va édicter une ordonnance qui comprendra la fameuse liste positive des standards de durabilité compatibles avec les critères définis à l'article 8.10 de l'accord. A cette fin, une analyse comparative des différents standards de durabilité actuels dans le secteur de l'huile de palme est en cours. L'huile de palme certifiée selon les standards retenus pourra bénéficier des réductions tarifaires partielles prévues par le CEPA. Si, par hypothèse,

AB 2019 S 1257 / BO 2019 E 1257

un exportateur souhaite importer de l'huile certifiée selon un autre système de durabilité, il devra soumettre une demande en ce sens aux offices compétents de l'administration fédérale.

Nous sommes en train d'élaborer cette base légale. Elle sera "opérationnelle" au moment de l'entrée en vigueur de l'accord.

J'ai de plus la certitude que ces normes seront appliquées correctement parce qu'en Suisse certaines filières d'approvisionnement durables se mettent déjà en place. La quasi-totalité de l'huile de palme importée pour les besoins de l'industrie alimentaire est déjà aujourd'hui accompagnée d'une forme de certification pour ce qui concerne l'aspect de la durabilité. Les importateurs et transformateurs d'huile de palme établissent en ce moment ce standard minimum de durabilité pour l'huile de palme consommée en Suisse. Je pense que dans quelques mois un accord complet de la branche sera disponible sur ce point. Cette initiative du secteur privé a pour objectif de définir une seule voie suisse au développement de la norme internationale pertinente et d'intégrer des mesures d'accompagnement telles que la traçabilité. Je salue personnellement cette initiative – importante – parce qu'elle contribue par là même à garantir la durabilité de l'huile de palme mise sur le marché suisse.

La Suisse est aussi prête à aider l'Indonésie dans ses efforts pour développer des chaînes de production



durables, notamment via les activités de la coopération suisse au développement, qui travaille depuis de nombreuses années en Indonésie. Le rapporteur en a aussi parlé.

En conclusion, le Conseil fédéral est satisfait du résultat atteint. Il estime que cet accord apportera à tous les secteurs concernés une réelle valeur ajoutée pour les entreprises suisses et indonésiennes. Il s'inscrit dans le cadre des bonnes relations existantes entre la Suisse et l'Indonésie et constituera aussi une excellente base pour développer davantage nos liens économiques avec ce membre important du G-20.

J'aimerais ajouter une précision au sujet de l'intervention de M. le conseiller aux Etats Minder. Vous avez raison, Monsieur le conseiller aux Etats, l'idéal serait qu'une norme internationale reconnue soit mise sur pied de façon à ce que tout le monde parle le même langage à tous les niveaux. Avec cet accord – et je crois que M. le conseiller aux Etats Damian Müller l'a relevé –, nos négociateurs ainsi que ceux de nos collègues de l'AELE ont fait un effort considérable pour obtenir quelque chose qui va au-delà de ce qui existait jusqu'ici. Je pense que c'est un jalon qui sera important et qui fera référence pour la suite, pour d'autres accords.

L'intention du Conseil fédéral et du département – dont le SECO – est d'essayer, partout où cela est possible, d'aller encore plus loin dans le cadre de négociations avec d'autres pays. Vous avez mentionné l'huile de colza et l'huile de tournesol. Ce sont le marché et les consommateurs qui dictent finalement ce qui est nécessaire. Depuis les négociations sur la durabilité, depuis que nous avons obtenu cet accord, on voit qu'au niveau du marché, sur le plan suisse, il y a une demande accrue d'huile de colza, donc d'huile indigène. Les industriels se sont rendu compte que la population et la politique s'emparaient de cet aspect de durabilité. C'est quelque chose de réjouissant.

Le seul problème rencontré actuellement, c'est qu'il faut pouvoir remplir ces conditions et produire le volume d'huile de colza suisse qui est demandé actuellement. Là, on se heurte à un autre écueil de politique intérieure et de politique agricole: il faut lutter contre certains ravageurs. On peut constater que cette année, dans certaines régions agricoles, il y a eu des pertes jusqu'à 30 ou 40 pour cent simplement à cause des méligèthes ravageurs, qui percent les boutons du colza. Là, le paysan qui doit choisir de traiter ou non – sachant que, s'il ne traite pas, il recevra une prime extenso – a dû faire une pesée d'intérêts. Dans certains cas, on s'est rendu compte après coup que les dégâts étaient beaucoup plus importants que si les cultures avaient pu être traitées. Donc, on n'arrivera certainement pas à atteindre ces quotas. Mais il s'agit là de politique agricole et de risque entrepreneurial. Le marché suisse peut aussi aider à améliorer indirectement la durabilité.

Voilà ce que je voulais dire en conclusion. Je vous demande, au nom du Conseil fédéral, de soutenir les propositions de la commission d'adopter l'arrêté portant approbation de l'accord avec l'Indonésie et de ne pas donner suite aux initiatives qui vous sont soumises.

Eintreten wird ohne Gegenantrag beschlossen

L'entrée en matière est décidée sans opposition

Bundesbeschluss über die Genehmigung des umfassenden Wirtschaftspartnerschaftsabkommens zwischen den EFTA-Staaten und Indonesien

Arrêté fédéral portant approbation de l'accord de partenariat économique de large portée entre les Etats de l'AELE et l'Indonésie

Detailberatung – Discussion par article

Titel und Ingress, Art. 1, 2

Antrag der Kommission

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Titre et préambule, art. 1, 2

Proposition de la commission

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen – Adopté



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Ständerat • Wintersession 2019 • Elfte Sitzung • 19.12.19 • 08h15 • 19.036
Conseil des Etats • Session d'hiver 2019 • Onzième séance • 19.12.19 • 08h15 • 19.036



Gesamtabstimmung – Vote sur l'ensemble
(namentlich – nominatif; 19.036/3332)
Für Annahme des Entwurfes ... 34 Stimmen
Dagegen ... 6 Stimmen
(4 Enthaltungen)